Première Année — N 29 LE NUMÉRO: 5 CENTIMES Jeudi 30 Mai 1895

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX :
93, Grande-Rue, 93
TOURCOING :
Rue Desurmont, 12

L'ÉGALITÉ DE ROUBAIX-TOURCOING

ABONNEMENTS :
Nord et Départements Limitrophes :
Trois mois.....F 4 50
Six mois.....9 00
Un an.....18 00

Lire en 2e Page
LES FRAUDES DE JEUMONT

LA CHASSE
aux Portefeuilles

C'est le nom de baptême qu'il convient de donner à la pompeuse manifestation opportuniste de dimanche.

En venant à Lille, MM. Bourgeois et Barthou, ministres en rupture de banc, s'étaient beaucoup moins souciés de porter secours à une coterie politique en détresse, que de poser leur candidature à la succession de M. Ribot dont l'étoile semble pâlir à vue d'œil.

On l'a bien vu par leurs discours à l'Hippodrome et au banquet du Théâtre.

Bourgeois et Barthou ont parlé l'un et l'autre, de façon à satisfaire à la fois les républicains avancés et les modérés, celui-ci dissimulant avec soin ses idées autoritaires et rétrogrades, celui-là noyant dans l'équivoque d'une phraséologie nuageuse le radicalisme dont on lui faisait honneur.

Barthou, l'ancien complice de Dupuy à qui la France républicaine doit le vote de la loi scélérate, a célébré à l'Hippodrome les bienfaits de la liberté, devant les deux mille fonctionnaires ou aspirants-fonctionnaires qui l'écoutaient. Puis, reprenant le thème de Gambetta contre le cléricalisme, il a bravement excommunié les ralliés.

Quelques heures après, Bourgeois, rentrant ses griffes radicales, devant les convives du banquet du théâtre, négligeait prudemment de développer le programme de son parti, et se livrait à l'éloge de cette vieille concentration républicaine qui n'a jamais eu pour résultatque le piétinement sur place et l'obstruction à toutes les réformes démocratiques.

Bien que ces deux hommes soient séparés par quelques divergences — notamment en ce qui concerne l'impôt sur le revenu — ils ont toutefois clairement montré qu'ils étaient faits pour s'entendre et que leur désir commun était de siéger ensemble, dans un ministère qui ne sera ni chair ni poisson, et qui prodiguera ses plus aimables sourires à tous les républicains — les socialistes excepté — sans satisfaire personne.

Gouverner contre les socialistes, telle sera leur ligne de conduite, si un heureux accident parlementaire fait passer dans leurs mains les portefeuilles de M. Ribot et de ses collègues.

C'est pour que nul n'en ignore qu'ils ont répondu avec tant d'empressement à l'invitation du fameux *Cercle central progressiste*. Donc, que les députés de la majorité qui ont à se plaindre du cabinet actuel, se tiennent pour avertis! Il y a des remplaçants qui n'attendent qu'un signe pour entrer en scène.

MM. Bourgeois et Barthou, tout en couvrant de fleurs M. Ribot, se concentrent pour faire notre bonheur. Si après ça le peuple n'est pas content, il sera bien difficile!

Eh bien, tous comptes faits, nous doutons du succès des deux aspirants ministres, trop impatients de remettre sous leurs bras les portefeuilles perdus; car beaucoup de majoritards penseront sans doute que M. Ribot fait à merveille la besogne dont les deux compétiteurs susnommés voudraient se charger à sa place.

Pourquoi changer les personnes, se diront-ils, puisque le système restera le même? Ribot est affable et bon; il fait de la concentration, dans le vrai sens du mot, puisqu'il s'efforce de satisfaire tous les appétits; il n'a jamais refusé un bureau de tabac à une âme en peine; nul enfin n'est plus ennemi que lui des socialistes.

Qui pourrait faire mieux que lui, concluront nos majoritards? Gardons Ribot!

D'où il faut conclure que MM. Bourgeois et Barthou ont fait un voyage inutile.

CLAUDE CAZES

LE DOSSIER CONSTANS

On lit dans la *Petite République :*

Il vient de se passer un fait assez extraordinaire. Notre ami Pelletan étant allé aux archives de la Chambre chercher le dossier des élections de 1889 à Toulouse ne l'a pas trouvé. Pourquoi? Parce qu'il était à Toulouse! Pourquoi y était-il? La question posée à M. Trarieux n'a pas laissée que de le troubler. Il a fini par reconnaître qu'on avait eu besoin du dossier pour rendre une ordonnance de non-lieu en faveur de M. Constans!

Or il n'y a jamais eu d'instruction contre M. Constans! Alors, quoi? Mystère! Mais le mystère sera bientôt éclairci.

DANIEL RIPOSTE

M. Lamy, (*Daniel* pour les dames) continue dans le *Valenciennois*, à nous éreinter de la belle façon. M. Lepez nous en avait *bouché un coin* dans sa réunion de Wallers. Lamy nous a bouché ceux qui restent. Allez donc respirer avec un pareil bougre!

Si nous en croyons le rédacteur du *Valenciennois*, le parti qu'il représente, au pays qui m'a vu naître, n'a « jamais été au pouvoir » et ne peut par conséquent être rendu « responsable des actions » de ses voisins.

Personne ne se méprendra sur les dénégations du rédacteur sus-nommé.

Il ne suffit pas d'être dissident d'un parti avec lequel on a collaboré à la ruine de la nation pour se croire à l'abri de tout reproche. Les Mackau, les comte Dillon et la duchesse d'Uzès avec qui M. Lamy a collaboré pour le comte du général Boulanger, sont bien des personnages dont le « parti a été au pouvoir ». Ce n'est pas, que je sache, la République qui a livré l'Alsace et la Lorraine et nos cinq milliards à l'Allemagne.

Il ne suffit pas de nier pour être cru. Notre juge, le suffrage universel, a condamné. Appelé à délibérer tous les quatre ans, les verdicts qu'il a rendus sont sans appel. Ceux qu'il rendra dans l'avenir ne seront pas moins significatifs.

Oui, Monsieur Lamy, « les opportunistes nous rendent de fiers services »!

Impuissants à réaliser les réformes promises et si impatiemment attendues par la démocratie, ils aident autant que nous à l'avènement au pouvoir du parti socialiste. Vous n'êtes pas d'accord avec eux sur les niaiseries cléricales, M. Daniel; mais vous vous unissez à eux pour défendre et maintenir le privilège du capital.

M. Lepez déclare que « le Parti socialiste ne peut faire aucune réforme pratique » Comme si vous collaboriez à l'*Impartial*, vous écrivez, de votre coté, qu'il nous est « impossible de rendre pratiques et inoffensives » nos théories. L'entente est donc parfaite entre vous.

Vous ne formeriez plus qu'une seule et même personne incarnée dans la divinité financière de ce monde, si les opportunistes cessaient d'agiter la guitare du budget des cultes.

Du reste M. Lamy ne nous cache pas que ses associés sont des industriels, des négociants, des commerçants.

Il omet de nous dire si dans cette dernière catégories (les commerçants) il ne s'en trouve pas quelques-uns que la compagnie des mines d'Anzin a ruinés en installant des économats à leur poste.

Le rédacteur du *Valenciennois* fut jadis informateur parlementaire pour le compte du journal *La Patrie*. Profitant des loisirs que lui procuraient les suspensions de séance, il admirait « la coupe élégante » de mon pantalon « et le superbe vernis de mes bottines ».

Parfois il était scandalisé de voir « avec quelle facilité j'avais oublié le sarrau de mineur ou même le tablier de marchand de chopes ». Ce même personnage, trouve que la blouse de Thivrier ridiculise le député qui la porte.

Vraiment! ce n'est pas chose facile que d'essayer de plaire à ces sorte des gens!

« Puisque nous voulons l'égalité pour tous », ajoute notre contradicteur, et que « jamais les mineurs ne porteront des bottines vernies, il faudra que tout le monde aille nu-pieds pour ne pas les offusquer » Vous voyez d'ici ma tête?

Farceur va!

D'où viens-tu, pour ignorer que le mineur a dépouillé le sarrau?

Depuis quand es tu domicilié à Valenciennes, chef-lieu de sous-préfecture, pour ne pas connaître que la coupe d'un complet dépend plutôt de l'adresse du tailleur que du prix d'achat?

Où es-tu pour ne pas croire encore au luxe du vernis? Crois-tu que si mes moyens me permettaient de soliter un louis pour me procurer du chevreau, je te brouillerais la vue avec mes 7 fr. 95?

Ils sont là, comme cela, un tas de décavés n'ayant d'autre titre à faire valoir que l'acte de naissance qui établit que leur père est né avant eux et qui, grâce aux sacrifices que le père s'est imposés, ont appris à connaître un peu mieux que le fils du prolétaire l'histoire de notre siècle?

Il ne me déplaît pas, M. Lamy, de vous voir me rappeler mon origine « d'ancien mineur » et ensuite de « marchand de chopes. Interrogez les bonnes soeurs de l'Hospice Général de Valenciennes, elles vous apprendront qu'à l'âge de onze ans, vêtu d'un complet que m'avait offert l'assistance publique, j'étais expédié dans les mines de Denain, d'où je ne suis sorti qu'à l'âge de 31 ans, chassé pour avoir plaidé la cause de mes camarades.

Si, comme moi, dès votre adolescence, M. Lamy, vous aviez appris à manier le pic, vous ne seriez probablement pas en situation de gagner votre pain en barbouillant du papier avec de l'encre.

BASLY.

LA SAISIE-ARRET DES SALAIRES

Nous insérons, à titre de renseignement le texte de la nouvelle loi sur la saisie-arrêt des salaires des ouvriers ou employés.

Art. 1er. — Les salaires des ouvriers et gens de service ne sont saisissables que jusqu'à concurrence du dixième quelque soit le montant de ses salaires. Les appointements des employés ou commis et des fonctionnaires ne sont également saisissables que jusqu'à concurrence du dixième lorsqu'ils ne dépassent 2.000 fr. par an.

Art. 2. Les salaires, appointements visés par l'article 1er ne pourront être cédés que jusqu'à concurrence d'un autre dixième.

Art. 3. — Les cessions et saisies faites par le paiement des dettes alimentaires, prévues par les articles 203, 205, 206, 207, 214 et 349 du code civil ne sont pas soumises aux restrictions qui précèdent.

Art. 4. — Aucune compensation ne s'opère au profit des patrons entre le montant des salaires dus par eux à leurs ouvriers et les sommes qui leur seraient dues à eux-mêmes pour fournitures diverses quelle qu'en soit la nature, à l'exception toutefois : 1° Des outils ou instruments nécessaires au travail; 2° Des matières et matériaux dont l'ouvrier a la charge et l'usage; 3° Des sommes avancées pour l'acquisition de ces mêmes objets.

Art. 5. — Tout patron qui a fait une avance en espèces, en dehors du cas prévu par le praagraphe 3 de l'article 4 qui précède, ne peut se rembourser qu'au moyen de retenues successives ne dépassant le dixième du montant des salaires ou appointements exigibles. La retenue opérée de ce chef ne se confond ni avec la partie cessible portée en l'article 2. Les acomptes sur un travail en cours ne sont pas considérés comme avances.

Le Congrès des Mineurs belges

Le Congrès des mineurs belges s'est tenu dimanche à Charleroi.

Cent quatorze délégués siègent au nom de 82.000 ouvriers; la séance s'ouvre à 10 h. 1/2, au local des mineurs du Nord (Roton).

L'assemblée décide que les débats seront publics.

Le citoyen A. Defuisseaux préside, aidé de Cavrot, Callewaert, Maroille, Brenez, députés.

L'ordre du jour porte d'abord :

L'organisation des mineurs

Le citoyen Cavrot préconise les unions professionnelles.

Au nom *du Centre* est lu un long rapport concluant à l'utilité de mettre en rapports constants, réguliers et fédératifs, les caisses de secours et les syndicats professionnels.

Le citoyen Callewaert démontre la nécessité de constituer des syndicats spéciaux et autonomes, groupant les travailleurs de chaque métier et de chaque profession.

Le citoyen Dufrasne, parlant du projet de loi actuellement déposé pour accorder la personnification civile aux unions professionnelles, s'élève contre la disposition qui ordonne la communication officielle des noms des chefs.

Un délégué de Mariemont insiste pour qu'on intéresse directement les ouvriers à la constitution des unions professionnelles en instituant dans leur sein, des caisses de secours pour les victimes du travail.

Le Congrès, par acclamation, vote une adresse de sympathie à la famille de Jean Volders.

La séance est suspendue à midi et reprise à deux heures.

Les syndicats

La question des syndicats est renvoyée aux fédérations régionales.

Le citoyen Callewaert, en réplique au citoyen Dufrasne, fait observer que la loi a toujours prescrit la publication des noms des chefs d'associations ouvrières reconnues; d'ailleurs, jusqu'ici, on n'a pas fait de victimes parmi les administrateurs de ces sociétés.

Le député ouvrier demande la convocation d'un congrès extraordinaire dès que le projet de loi en question viendra en discussion; il faut que les mineurs puissent indiquer à leurs mandataires, leurs « desiderata. »

Le vœu adopté

Le Congrès émet un voeu en faveur de l'organisation immédiate des syndicats de mineurs par les groupes locaux.

La Fédération internationale

L'ordre du jour du Congrès de Paris donne lieu à diverses observations. Les délégués sont chargés de réclamer le maintien de la cotisation de 12 fr. 50 par délégué et de s'opposer à la proposition des Anglais, tendant à faire verser 2 1/2 centimes par ouvrier à la Fédération internationale des houilleurs, ce qui imposerait à la Fédération belge, une contribution annuelle de 2,000 fr. environ.

La Journée de huit heures

Le citoyen Dufraene estime qu'il ne suffit plus d'émettre des vœux platoniques. Il faut aboutir. Qu'une date soit déterminée et qu'à l'expiration de ce dernier délai, si les gouvernements n'ont pas légiféré sur la limitation des heures de travail, que le comité international des houilleurs soit chargé de prendre les mesures que la situation comportera (Adopté par acclamation).

Le citoyen Lombard, de Charleroi, propose de charger les délégués internationaux de réclamer la journée de huit heures *immédiate* pour les ouvriers du fond et de réserver la question en ce qui concerne les ouvriers du jour.

Réglementation de la production

Le citoyen A. Defuisseaux observe à ce sujet qu'il y a décision prise par le Congrès des houilleurs belges qui s'est rallié au sytème Lewy pour enrayer la surproduction et régulariser les prix et les salaires.

A l'unanimité, cette résolution est confirmée.

Inspection ouvrière

Le citoyen Alfred Defuisseaux rappelle qu'un projet de loi est déposé à la Chambre, réglant l'inspection des mines par les mineurs; les ouvriers chargés de veiller à la sécurité de leurs frères de travail doivent être salariés, non par les patrons comme cela se pratique en France, au plus grand dommage des houilleurs, mais par l'État, qui doit assurer aux inspecteurs ouvriers une indépendance absolue.

Risques et périls patronaux

Le Congrès accorde son adhésion aux propositions déposées par les Français et les Anglais, réglant, sauf en cas de suicide, la responsabilité des patrons en cas d'accident, au fond comme à la surface.

Congrès international annuel

Le citoyen Dufrasne combat la proposition des Allemands tendant à ne réunir le Congrès international que tous les deux ans.

Le citoyen Dewiese la défend vigoureusement.

Le citoyen Dufrasne persiste; il faut que la question des huit heures soit résolue à bref délai. Plus d'atermoiement.

Le citoyen Maroille. Il importe que nous tenions compte de la variété des législations nationales en ce qui concerne la liberté de réunion. En France, la loi contre l'Internationale n'est pas abrogée; si le Congrès de Paris décidait des mesures spéciales d'exécution immédiate, les délégués étrangers pourraient être inquiétés.

Dufrasne pense qu'au-dessus de ces difficultés temporaires, il faut voir la solution irrémissible; nous devons arracher, au profit de tous les houilleurs du monde, une amélioration immédiate de leur insupportable existence.

Le citoyen Lombard constate que la question est très grave. S'agit-il de préparer une grève internationale en faveur des huit heures de travail? En Belgique, sommes-nous prêts à soutenir cette grève nouvelle et avons-nous qualité pour la proposer au congrès?

Le citoyen Alfred Defuisseaux répond que point n'est qu'estion de décréter une grève internationale immédiate. Il s'agit de décider qu'il incombera au Congrès de 1896, d'aviser à toutes les mesures nécessaire pour aboutir, si après le Congrès de 1895 « les gouvernements n'ont pas donné un commencement d'exécution aux résolutions concernant la journée de huit heures. »

Le vote

Le Congrès, par 39 voix contre 37, charge ses délégués de soutenir à Paris que les Congrès internationaux doivent être convoqués annuellement.

Mandats renouvelés

Les citoyens Cavrot et Callewaert sont réélus par acclamation, en qualité de délégués au comité international des houilleurs.

Le citoyen Callewaert, dans une chaleureuse harangue, invite les houilleurs à se grouper de préférence dans des syndicats professionnels qui, mieux que les sociétés de mutualité, sont en état de faire valoir les revendications ouvrières.

Le Congrès décide que la Fédération des Houilleurs sera obligatoirement convoquée chaque trimestre.

Il émet un vote de confiance et de sympathie à la Députation socialiste.

Le Comité est chargé de désigner la ville où siégera le prochain congrès; l'assemblée exprime le désir qu'il soit réuni dans le bassin de Liège.

La séance est levée; il est 4 heures.

Les houilleurs ont fraternellement, après le Congrès, affirmé la solidarité ouvrière.

UNE COMTESSE SOCIALISTE

La comtesse Schimmelmann, ancienne dame d'honneur de l'impératrice d'Allemagne, a fait jeudi soir, à Copenhague, une conférence à l'Union socialiste. L'immense salle des Fêtes était comble.

La conférencière s'est longuement étendue sur sa vie à la cour et sur la misère qui règne à Berlin. Elle a dit que, après avoir vécu dans les palais impériaux et dans les cabanes des pêcheurs, elle avait préféré la société des pauvres à celle des millionnaires, et qu'elle s'était promis de vivre désormais pour les misérables.

La comtesse a annoncé qu'elle avait l'intention d'acheter un bateau pour visiter les pêcheurs de Poméranie; mais, sa famille l'ayant fait enfermer dans une maison de santé et son séjour dans cet établissement lui ayant coûté plus de 20,000 couronnes, elle se voit dans la nécessité de vendre une villa qu'elle possède près de Copenhague.

NOS DÉPÊCHES
DU JOUR ET DE LA SOIRÉE

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre des colonies a fait signer un décret aux termes duquel M. Noël Pardon, gouverneur de la Guadeloupe, est nommé à la Martinique.

M. Marachini, gouverneur de la Martinique, est nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Le président du conseil a rendu compte de son entrevue d'hier avec la commission du budget. Il a insisté auprès de ses collègues afin qu'ils recherchent dans le plus bref délai les économies qu'ils pourraient réaliser dans leurs départements respectifs.

Le *Jour* croit savoir que ces économies ne dépasseraient pas une douzaine de millions. Encore faudrait-il, pour arriver à ce chiffre, différer un certain nombre de lois nouvelles sur l'application immédiate ou l'ajournement desquelles la Chambre devra se prononcer.

C'est jeudi, à deux heures, qu'est fixé le départ du président de la République pour son voyage dans les départements du sud-ouest. Il arrivera à 6 heures 20 à Nevers.

MM. Leygues, ministre de l'intérieur, et Gadaud, ministre de l'agriculture, accompagneront le président dans tout son voyage.

MM. Ribot, président du conseil, Lebon, ministre du commerce, Trarieux, garde des sceaux, rejoindront le président de la République au cours de son voyage à Bordeaux.

Le conseil s'est occupé de l'expédition des affaires courantes en prévision de l'interruption que causera le voyage présidentiel dans ses réunions en raison de l'heure du départ du président et afin que celui-ci puisse le présider.

Le prochain conseil aura lieu jeudi matin, à huit heures et demie à l'Elysée.

LA CHAMBRE

Avant la séance

Paris 28 mai. — Dans les couloirs, on annonce que 22 orateurs sont inscrits pour la discussion générale de la réforme des boissons.

La question de l'alcoolisme sera traitée au cours de cette discussion par plusieurs orateurs, notamment M. Guillemet et le docteur Lannelongue.

La discussion générale occupera trois ou quatre séances au moins.

Le droit d'association

Les bureaux ont également élu une commission de 22 membres chargée de préparer un projet sur le droit d'association.

Ont été élus: MM. Groussier, Antide Boyer,

FEUILLETON NUMÉRO 29

LE COMTE
de Monte-Cristo

PAR

Alexandre DUMAS

Allez, mon fils, allez, mon cher Gérard, et moyennant cette obéissance aux ordres paternels, ou, si vous l'aimez mieux, cette déférence pour les conseils d'un ami, nous vous maintiendrons dans votre place. Ce sera, ajouta Noirtier en souriant, un moyen pour vous de me sauver une seconde fois si la bascule politique vous remet un jour en haut et moi en bas. Adieu, mon cher Gérard; à votre prochain voyage descendez chez moi.

Et Noirtier sortit à ces mots, avec la tranquillité qui ne l'avait pas quitté un instant pendant la durée de cet entretien si difficile.

Villefort, pâle et agité, courut à la fenêtre, entr'ouvrit le rideau, et le vit passer calme et impassible au milieu de deux ou trois hommes de mauvaise mine, embusqués au coin des bornes et à l'angle des rues, qui étaient peut-être là pour arrêter l'homme aux favoris noirs, à la redingote bleue et au chapeau à larges bords.

Villefort demeura ainsi debout et haletant jusqu'à ce que son père eût disparu au carrefour Bussy. Alors il s'élança vers les objets abandonnés par lui, mit au plus profond de sa malle la cravate noire et la redingote bleue, tordit le chapeau qu'il fourra dans le bas d'une armoire, brisa la canne de jonc en trois morceaux qu'il jeta au feu, mit une casquette de voyage, appela son valet de chambre, lui interdit d'un regard les mille questions qu'il avait envie de faire, régla son compte avec l'hôtel, sauta dans sa voiture qui l'attendait tout attelée, apprit à Lyon que Bonaparte venait d'entrer à Grenoble, et, au milieu de l'agitation qui régnait tout le long de la route, arriva à Marseille, en proie à toutes les transes qui entrent dans le cœur de l'homme avec l'ambition et les premiers honneurs.

XIII

LES CENT-JOURS

M. Noirtier était un bon prophète, et les choses marchèrent vite comme il l'avait dit. Chacun connaît ce retour de l'île d'Elbe, retour étrange, miraculeux, qui, sans exemple dans le passé, restera probablement sans imitation dans l'avenir.

Louis XVIII n'essaya que faiblement de parer ce coup si rude : son peu de confiance dans les hommes lui ôtait sa confiance dans les évènements. La royauté, ou plutôt la monarchie à peine reconstituée par lui, trembla sur sa base encore incertaine, et un seul geste de l'empereur fit crouler tout cet édifice, mélange informe de vieux préjugés et d'idées nouvelles. Villefort n'eut donc de son roi qu'une reconnaissance non-seulement inutile pour le moment, mais même dangereuse, et cette croix d'officier de la Légion d'honneur, qu'il eut la prudence de ne pas montrer, quoique M. de Blacas, comme le lui avait recommandé le roi, lui en eût fait soigneusement expédier le brevet.

Napoléon eût certes destitué Villefort sans la protection de Noirtier, devenu tout-puissant à la cour des Cent Jours, et par les périls qu'il avait affrontés, et par les services qu'il avait rendus. Ainsi, comme il le lui avait promis, le girondin de 93 et le sénateur de 1806 protégea celui qui l'avait protégé la veille.

Toute la puissance de Villefort se bornadone, pendant cette évocation de l'empire, donc, au reste, il fut bien facile de prévoir la seconde chute, à étouffer le secret que Dantès avait été sur le point de divulguer.

Le procureur de la République fut destitué, soupçonné qu'il était de tiédeur en bonapartisme.

Cependant, à peine le pouvoir impérial fut-il rétabli, c'est à dire à peine l'empereur habita-t-il ces Tuileries que Louis XVIII venait de quitter, et eut-il lancé ces ordres nombreux et divergents de ce petit cabinet où nous avons, à la suite de Villefort, introduit nos lecteurs, et sur la table de noyer auquel il retrouva, encore toute ouverte et à moitié pleine, la tabatière de Louis XVIII, que Marseille, malgré l'attitude de ses magistrats, commença à sentir fermenter en elle ses brandons de guerre civile toujours mal éteints dans le Midi; peu s'en fallut alors que les représailles n'allassent au delà de quelques charivaris dont on assiégea les royalistes enfermés chez eux, et des affronts publics dont on poursuit ceux qui se hasardaient à sortir.

Par un revirement tout naturel, le digne armateur, que nous avons désigné comme appartenant au parti populaire, se trouve à son tour en ce moment, nous ne dirons pas tout-puissant, car M. Morrel était un homme prudent et légèrement timide, comme tous ceux qui ont fait une lente et laborieuse fortune commerciale, mais en mesure, tout dépassé qu'il était par les zélés bonapartistes qui le traitaient de modéré, en mesure, dis-je, d'élever la voix pour faire entendre une réclamation : cette réclamation, comme on le devine facilement, avait trait à Dantès.

Villefort était demeuré debaut, malgré la chute de son supérieur, et son mariage, en restant décidé, était cependant remis à des temps plus heureux. Si l'empereur gardait le trône, c'était une autre alliance qu'il fallait à Gérard, et son père se chargerait de la lui trouver; si une seconde restauration ramenait Louis XVIII en France, l'influence ne M. de Saint-Méran doublait, ainsi que la sienne, et l'union redevenait plus sortable que jamais.

Le substitut du procureur du roi était donc momentanément le premier magistrat de Marseille, lorsqu'un matin sa porte s'ouvrit, et on lui annonça M. Morrel.

Un autre se fût empressé d'aller au-devant de l'armateur, et par cet empressement, eût indiqué sa faiblssse, mais Villefort était un homme supérieur qui, avait, sinon la pratique, du moins l'intinct de toutes choses. Il fit faire antichambre à Morrel, comme il eût fait sous la restauration, quoiqu'il n'eût personne près de lui, mais par la simple raison qu'il est d'habitude qu'un substitut du procureur du roi fasse faire antichambre; puis, après un quart d'heure qu'il employa à lire deux ou trois journaux de nuances différentes, il ordonna que l'armateur fût introduit.

M. Morrel s'attendait à trouver Villefort abattu : il le trouva comme il l'avait vu six semaines auparavant, c'est-à-dire calme, ferme, et plein de cette froide politesse, la plus infranchissable de toutes les barrières, qui sépare l'homme élevé de l'homme vulgaire.

Il avait pénétré dans le cabinet de Villefort, convaincu que le magistrat allait trembler à sa vue, et c'était lui, tout au contraire, qui se trouvait tout frisonnant et tout ému devant ce personnage interrogateur, qui l'attendait le coude appuyé sur son bureau et le menton appuyé sur sa main.

Il s'arrêta à la porte. Villefort le regarda comme s'il avait quelque peine à le reconnaître. Enfin, après quelque secondes d'examen et de silence, pendant lesquelles le digne armateur tournait et retournait son chapeau entre ses mains :

— M. Morel, je crois? dit Villefort.

— Oui, Monsieur, moi-même, répondit l'armateur.

— Approchez-vous donc, continua le magistrat, en faisant de la main un signe protecteur, et dites-moi à quelle circonstance je dois l'honneur de votre visite.

— Ne vous en doutez-vous point Monsieur? demanda Morrel.

— Non, pas le moins du monde; ce qui n'empêche pas que je sois tout disposé à vous être agréable, si la chose était en mon pouvoir.

A suivre.

AVIS. — *Nous informons nos nouveaux lecteurs qui désireraient posséder le commencement de notre feuilleton* Le Comte de Monte-Cristo *qu'ils peuvent le demander à tous nos vendeurs, qui seront tenus de le leur remettre gratuitement.*